



COMPTE RENDU SIMPLIFIÉ DE LA RÉUNION DE TRAVAIL OUVERTE À TOUS D'ÉLABORATION DU PROGRAMME ÉLECTORAL DU 10 NOVEMBRE 2019 - EMPLOI ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

À la suite de la réunion ouverte à tous, nous avons eu des échanges intéressants, et avons pris des décisions importantes.

Toutefois, ces décisions prises (d'ailleurs, toutes les décisions prises dans chaque réunion) sont modifiables jusqu'à l'officialisation du programme électoral.

Précisions sur des points des réunions antérieures :

- La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Dès lors, notre proposition de l'instauration d'une tarification sociale de l'eau doit être alors du domaine de la CCAM (le conseil communautaire sera également renouvelé par ces élections municipales et communautaires)
- Les députés ont prévu (novembre 2019) d'autoriser les maires à interdire la location d'un logement insalubre, dans le cadre de l'examen du projet de loi « engagement et proximité » ; le maire aura un pouvoir de police lui permettant d'interdire sans délai la location d'un logement manifestement insalubre, indigne ou dangereux.
- En ce qui concerne, notre projet d'élaboration d'un Pacte Migennois pour la Transition Ecologique et Solidaire à l'échelle de Migennes, il s'inscrit parfaitement dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), prévu par la loi NOTRe. C'est une volonté d'esquisser ce que sera la Bourgogne-Franche-Comté en 2050 afin de porter, dès aujourd'hui, des actions qui s'inscrivent dans cette vision d'avenir. Le SRADDET « Ici 2050 » est un travail dit de « prospective », qui implique de se projeter dans ce que l'on souhaite pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 30 ans, tout en tenant compte des réalités, acquis, ambitions et tendances que l'on peut d'ores et déjà observer. La Région est à pied d'œuvre sur ce grand projet depuis 2017, pour une approbation prévue en 2020. Migennes fait partie des villes de coopération et de renforcement de la structuration territoriale du SRADDET (confère document en annexe) ; Nous appuyerons donc notre volonté à participer de manière concrète à ce nouveau projet qui corrèle parfaitement à notre projet initial. Toutefois tous les points que nous avons énoncé lors de notre réunion sur l'écologie sont réalisables et seront nos propositions ponctuelles. Seul la « forme » de notre projet change, qui passe à une échelle régionale. Nous ferons une concertation avec le SRADDET en établissant un plan d'actions.
- Les Contrats de Ville (des 435 contrats en cours qui couvrent 1514 quartiers prioritaires, débutés en 2014) sont prorogés jusqu'en 2022 avec une révision sous la forme d'un simple avenant.
- Conformément à la loi Egalim, la restauration scolaire doit proposer au moins un menu végétarien (peut comporter des œufs ou des produits laitiers) par semaine depuis le 1er novembre 2019

Ordres du jour :

L'emploi et l'attractivité concerne un vaste domaine de compétences de la municipalité et de la communauté de communes. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) renforce les compétences des régions et des communautés de communes, en matière de développement économique. A Migennes, la compétence économie et tourisme (l'office de tourisme de Migennes est devenu l'office de tourisme Migennois) et l'assainissement des eaux pluviales, la collecte et traitement des déchets, l'accueil des gens du voyage, sont transférés à la CCAM ; L'intercommunalité devient l'acteur principal de développement du Migennois. Mais notre commune a toujours un rôle important de proximité à jouer.

I) NOS PROPOSITIONS DANS LA CONTINUITE DE LA MAJORITE MUNICIPALE ACTUELLE

1- Le plan de revitalisation du centre-bourg de Migennes

A ce jour, la ville de Migennes et la CCAM ont signé en juin 2018 avec la Région, un protocole en vue de la signature du contrat de revitalisation du centre-bourg Migennois, avec à la clef un soutien financier de 750 000 euros sur trois ans. (La ville a embauché un chef de projet pour la revitalisation du centre-bourg de Migennes en avril 2016, et le cabinet ATOPIA pour l'étude de revitalisation) Pour information, la ville de Migennes avait déposé, seul, un dossier en 2014 qui n'a pas été retenu.

Nous continuerons dans cette lignée pour demander la mise en œuvre de ce plan de revitalisation.

2- Demande de classement de Migennes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)

Joigny et Saint-Florentin sont classés en ZRR, et profitent de ses avantages fiscaux : toute activité industrielle, commerciale ou artisanale bénéficie d'un régime d'exonération des impôts sur les bénéfices pendant huit ans ; mais pas Migennes. Ce qui prive Migennes d'attractivité.

Nous appuyerons cette demande une nouvelle fois auprès des organismes de l'Etat, et adopterons, si nécessaire, une stratégie (pourquoi pas intégrer de nouvelles communes issues de la ZRR dans la CCAM pour être de facto en ZRR avec la commune de Migennes, voir le cadre légal de cette stratégie).

Cette demande de classement est particulièrement importante en vue de l'attractivité de médecin pour la nouvelle maison de santé qui est en train de se construire. Sinon, la municipalité actuelle pense à une autre alternative pour essayer de faire venir des médecins : embaucher des médecins qui seront salariés de la ville.

3- Commerce en test, boutique éphémère, louer des locaux commerciaux, quelles évaluations en toute objectivité ? Une bonne affaire pour la municipalité ? pour les commerçants concernés ?

Principe de la boutique éphémère : la municipalité achète les bâtiments, les aménage et les loue en contrats temporaires fixés avec les commerçants qui souhaitent tester leur initiative. Coût total pour la ville pour la boutique éphémère à Migennes : environ 200 000 euros.

Tarif de location : 100 euros pour une semaine, 175 € la quinzaine et 335 euros par mois renouvelable.

Principe du commerce en test : aider le commerçant en lui offrant la possibilité de connaître son marché, de tester son lieu d'implantation et de rencontrer sa clientèle avant de faire le choix de s'installer durablement sur notre territoire en vue d'une ouverture permanente si l'essai a été concluant, à travers un bail classique dit « 3-6-9 » auprès du propriétaire.

La ville de Migennes a acheté en février 2016 l'ancien Bar de la Poste afin de créer un café-restaurant pour développer ses aménités et apporter une complémentarité avec les diverses fonctions déjà présentes. Coût total d'investissement environ 450 000 euros.

Nous réaliserons une *évaluation objective* de la situation de chaque commerce et de ses commerçants (commerce en test, boutique éphémère, local Bchef) pour prendre dès 2021 des décisions quant à l'avenir de ces locaux.

4- Atout incontournable de Migennes : sa gare

La gare de Migennes a été dans l'actualité ces derniers jours ; sa fermeture de guichet durant le week-end à partir du 1er décembre 2019 , était en question pour des raisons d'ordre économique. Au final, le guichet ne fermera pas, mais ses horaires pourraient toutefois être réduits.

La convention TER 2018-2025 a été adoptée le 25 mai 2018 par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté avec un amendement selon lequel "la Région ne procédera à aucune suppression de guichet si le maire n'a pas donné son accord à une solution alternative."

Nous serons contre toute fermeture et diminution de l'amplitude horaire des guichets à Migennes, une présence humaine est indispensable au guichet de l'une des plus grande de l'Yonne .
Nous étudierons aussi la faisabilité du rétablissement de la ligne TGV à Migennes (stoppé en 2011 par le Conseil Régional de Bourgogne, faute de rentabilité). Cela serait une opportunité pour Migennes, en terme de tourisme, d'emploi et d'attractivité économique.

5- Travaux en cours à Migennes

De nombreuses constructions sont en cours de construction à Migennes, notamment :

- Maison de Santé intercommunale, (Migennes compte à l'heure actuelle 4 médecins seulement soit 1 médecin pour 1800 personnes, dont 2 médecins bientôt en retraite), de plus de 1000 m2 de plain-pied et espère accueillir 7 médecins généralistes, 2 cabinets dentaires, 5 à 6 infirmière, 3 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe et 1 orthophoniste, avec piscine pour la balnéothérapie et un cabinet de télémedecine. Coût total du projet 2,8 millions d'euros HT soit 3,636 millions d'euros TTC dont 1 million d'euros de subvention (Etat 460000 €, Conseil Départemental de l'Yonne 250000 €, Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté 150000 € et le fonds européen de développement régional 200000 €)
- Cinéma « Prisme », doté de 2 salles avec 166 sièges et 68 sièges. Coût estimé à 1,922 million d'euros TTC (la ville pourraient être subventionné à hauteur de 75 % du coût total)
- Hôtel-Restaurant en centre-ville à trois étoiles, environ 600 m2 sur deux étages, capacité de 20 chambres, coût estimé à 2,2 millions d'euros, géré par un exploitant privé (gérant du restaurant du Canal)

Même si nous nous posons la question à savoir l'utilité d'une telle structure et l'endettement de la ville qui va en être impacté, toutes ces nouvelles constructions vont redynamiser notre commune en favorisant l'attractivité de notre territoire.

De même, très prochainement, la mise en service de la fibre optique va également faire accroître l'attractivité de la commune.

Si nous étions à la place de la municipalité actuelle, nous aurions soumis chaque grand projet à un référendum local : la population aurait fait son choix et nous l'aurions suivi.

Nous terminerons tous les projets qui ont été approuvés par le Conseil Municipal actuel (et le Conseil Communautaire) avec ses caractéristiques définies. Mais pour tout nouveau grand projet (impactant fortement le budget communal), nous le soumettrons à la population par le biais du référendum local.

I) NOS PROPOSITIONS EN TERME D'ATTRACTIVITE

1/ [Créer des zones franches](#)

Nous devons attirer des entreprises à s'installer dans notre territoire ; ce qui permettrait d'avoir un certain dynamisme de proximité et de pouvoir faire bénéficier la population locale.

Dans cette perspective, avec des conditions prédéfinies, nous pourrions céder des locaux appartenant à la mairie (ou à la CCAM) à des prix attractifs ou de mettre en location ces locaux avec des loyers modérés.

La CCAM peut aussi jouer le jeu de l'attractivité avec son principal levier : la Contribution Economique Territoriale (CET). La CCAM perçoit la totalité de cette contribution. Elle peut par exemple rendre cette contribution exonérée progressivement avec le temps.

En contrepartie de ces facilités de mise en installation et/ou des exonérations fiscales, nous devons mettre des conditions spécifiques. L'embauche d'un certain nombre de migennois, serait, par exemple une bonne idée.

Même si, dans le cas où l'Etat ne participerait pas directement à l'attractivité de notre territoire, nous, en tant que responsables locaux, nous devons créer nos propres initiatives pour attirer des nouveaux investisseurs, en faisant des concessions financières et réduire ainsi le chômage de notre territoire.

Concrètement une entreprise de la région parisienne serait prêt à s'installer selon les conditions que la nouvelle municipalité va établir. Affaire à suivre.

2/ [Soutenir les petites entreprises locales du territoire](#)

La nouvelle disposition de la loi de finances 2018 autorisant les collectivités à voter un abattement compris entre 1 et 15 % de la base d'imposition de la taxe foncière pour les magasins d'une surface inférieure à 400 mètres carrés. À la condition toutefois que ces derniers ne soient pas intégrés à un ensemble commercial.

Nous proposerons pour les entreprises locales présentent dans les communes appartenant à la CCAM, un abattement de 15 %.

La mesure vise les boutiques de vente au détail (habillement, alimentation, etc.), les restaurants ou encore les enseignes de prestations de service (coiffeurs, assureurs, agences bancaires).

A Migennes, l'application de l'abattement de 15 % pourrait éventuellement poser problème quand le commerçant n'est pas propriétaire du fond et donc non assujetti à la taxe foncière, mais les cas seraient minoritaires dans la mesure où cette taxe est intégrée dans les baux commerciaux, chez la plupart des commerçants locataires.

En contrepartie de la perte de recettes fiscales ainsi consentie, la CCAM pourra augmenter le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) due par les magasins de plus de 400 m² (le coefficient de Tascom pourra désormais être porté à 1,3, sans toutefois varier de plus de 0,05 point chaque année.)

Dès lors, nous aurons une volonté politique de soutenir les commerces de proximité de notre territoire, et de renforcer, par conséquent leur attractivité.

3/ [Aides à la communication des entreprises locales](#)

La communication peut parfois manquer aux entreprises locales ou peut engendrer des coûts financiers conséquents. Or, la communication peut s'avérer être capital pour une entreprise.

Nous proposons l'installation d'un panneau numérique à l'entrée du centre-ville ; les entreprises locales

verront défiler leur image de leur entreprise. Ce service pourrait être gratuit par exemple pendant 1 an puis payante par la suite. (Confère illustration photo en annexe)

Les entreprises locales doivent être au plus proche de la population locale et vice versa, l'offre et la demande doivent être en corrélation. La municipalité peut jouer un rôle dans cette optique. Elle peut créer une *plateforme* en établissant une relation entre les besoins de sa population et les offres dont disposent les entreprises locales.

II) NOS PROPOSITIONS EN TERME D'EMPLOI

Migennes à un fort taux de chômage (confère diagnostic partagé du Contrat de Ville, 24,1 % taux de chômage au sens du recensement des 15-64 ans en 2016 d'après l'Insee, 850 personnes étaient inscrites à la fin du mois de septembre 2019 comme demandeur d'emploi d'après Pôle Emploi), alors qu'il est de moitié en moyenne en France.

Il faut donc renouer les migennesois avec l'emploi, inciter les citoyens à travailler et non pas « les mettre de côté » avec un soutien financier sans réelle contrepartie. En misant sur la communication et sur une meilleure coordination des outils publics.

1/Rapprocher les bénéficiaires du RSA socle (sans emploi) vers le marché du travail

L'idée est "de passer d'une certaine logique de guichet, de plus en plus assimilée à une sorte d'assistantat qui enferme, vers une véritable stratégie d'insertion".

La gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) est de la compétence des départements, dont le montant est fixé au niveau national. Le Conseil d'Etat a validé certaines décisions des Conseils Départementaux qui fixent des modalités d'attribution du RSA avec des contreparties aux bénéficiaires du RSA socle. Cela peut être un projet d'insertion professionnel avec un parcours d'accompagnement qui peut comprendre une formation au numérique ou une immersion en milieu professionnel (par exemple dans les services techniques de la ville ou du bénévolat associatif).

Il ne s'agit pas de contreparties punitives, au contraire, il s'agit de ne pas couper le lien avec le monde du travail en s'écartant d'une forme d'assistantat.

Nous ferons cette demande au Conseil Départemental de l'Yonne, dès 2020.

2/ Mettre en avant les acteurs locaux de l'emploi de manière coordonnée

Les acteurs et les actions existantes sont nombreux, et souvent mal connus par les uns et les autres. Il y a un réel manque de coordination au niveau communal. Des actions Rencontre Emploi Formation doit être menées régulièrement. Les différents outils des politiques publiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, de tous les partenaires publics doivent être coordonnés localement. La municipalité peut donc organiser une telle coordination.

Dès 2020, nous réaliserons, avec les partenaires correspondants, une radiographie précise des chômeurs et des sans emploi, en proposant un suivi personnalisé avec des actions spécifiques. Nous ne nous substituons pas à Pôle Emploi, chacun à sa place, mais tout ensemble avec un objectif commun.

Liste sans étiquette « Migennesois(es), c'est à vous de décider ! »
Migennes, le 13 novembre 2019